

Qui peut présenter une demande de changement de nom?

Toute personne âgée de plus de 19 ans qui est citoyenne canadienne, qui peut légalement résider au Canada et qui a résidé aux Territoires du Nord-Ouest pendant au moins trois mois consécutifs au cours de l'année précédant la demande.

Quels documents d'identification personnelle dois-je fournir avec ma demande de changement de nom?

Vous devez fournir votre certificat de naissance.

Puis-je changer le nom de mon enfant s'il est âgé de moins de 19 ans?

Oui, si vous avez la garde légale de l'enfant et le consentement écrit de l'autre parent, qui a aussi la garde légale l'enfant ou des droits de visite. Vous devez également avoir le consentement écrit de l'enfant s'il est âgé d'au moins 12 ans.

Pour plus d'information, visitez le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux au www.hlthss.gov.nt.ca et allez dans la section changement de nom.

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous à (867) 920-3367.

If you would like this information in another official language, contact us at (867) 920-3367.

CHANGEMENT DE NOM

Ce que vous devez savoir

Dois-je toujours utiliser une demande pour changer de nom?

Non. Vous pouvez changer votre nom sans présenter de demande si vous désirez utiliser le nom de votre conjoint ou une combinaison des noms après le mariage. Vous n'avez pas besoin de demande si vous reprenez le nom que vous aviez avant votre mariage. .

Et si je veux utiliser le nom de mon conjoint de fait?

Vous pouvez utiliser le nom de votre conjoint de fait en signant une déclaration solennelle à l'effet que vous vivez ensemble et que vous désirez utiliser son nom. Pour obtenir la déclaration, visitez le www.hlthss.gov.nt.ca.

Où puis-je obtenir une demande de changement de nom?

Vous pouvez la trouver en ligne au www.hlthss.gov.nt.ca ou en écrivant à l'adresse suivante :

Registraire général de l'état civil

Administration des services de santé
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sac 9, Inuvik NT X0E 0T0

No d'appel sans frais : 1-800-661-0830

Téléphone : 867-777-7400

Fax : 867-777-3197

Comment puis-je prouver que j'ai changé de nom?

Dès que la demande a été approuvée, le demandeur reçoit un certificat confirmant son changement de nom. Tout certificat de naissance délivré après le changement de nom comprendra le nouveau nom.

Combien coûte le changement de nom?

Les frais s'élèvent à 125 \$ auquel s'ajoute 10 \$ pour un nouveau certificat de naissance si vous êtes né aux TNO. On peut obtenir un certificat de naissance au bureau de l'administration des services de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le numéro de téléphone sans frais est le 1-800-661-0830.

Y a-t-il des restrictions sur le nouveau nom que je veux choisir?

Le nom d'une personne ne peut être en écriture syllabique et doit être écrit en caractères romains.

Une personne doit avoir un nom de famille et au moins un prénom. Le nom de famille ne peut être composé de plus de deux noms. S'il est composé de deux noms, ils peuvent être liés par un trait d'union. Les noms traditionnels dénés ou inuvialuits peuvent être enregistrés s'ils sont écrits en caractères romains. Les noms français ayant des accents peuvent également être enregistrés.